Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-02**

Pneus d'autobus à basse résistance au roulement

1. Secteur d'application

Transport collectif par autobus.

2. Dénomination

Montage sur l'essieu arrière d'un autobus non articulé ou sur les deux essieux arrières d'un autobus articulé, de pneus à bande large, à basse résistance au roulement. Chaque pneu à bande large remplace 2 pneus simples en monte jumelée.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les pneumatiques doivent avoir un gain énergétique supérieur ou égal à 4% par rapport à l'utilisation de pneus simples en monte jumelée, validé par un essai réalisé par l'UTAC ou tout autre service technique notifié auprès de la Commission européenne pour la réalisation des essais règlementaires automobiles.

Fourniture d'une copie du contrat d'entretien des pneus achetés.

4. Durée de vie conventionnelle

Égale à la durée du contrat d'entretien.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Durée du contrat (années)	Montant unitaire en kWh cumac	
	Par autobus non articulé	Par autobus articulé
1	**7 600**	**9 900**
2	**15 000**	**19 000**
3	**22 000**	**29 000**
4	**29 000**	**37 000**
≥ 5	**35 000**	**46 000**